

17 avril 2013

Original : anglais

---

**Commission du désarmement****Session de fond de 2013**New York, 1<sup>er</sup>-19 avril 2013

Points 4 et 5 de l'ordre du jour

**Recommandations en vue de réaliser  
le désarmement nucléaire et la non-prolifération  
des armes nucléaires et mesures de confiance  
concrètes dans le domaine des armes classiques****Document de travail présenté par l'Égypte****Introduction**

1. L'Égypte est fermement convaincue que la Commission du désarmement a les qualités requises en tant qu'organe délibérant visant à formuler des recommandations sur des questions fondamentales en matière de désarmement. Elle devrait être le terreau fertile d'idées novatrices pour lancer des initiatives nouvelles et nous permettre de poursuivre les débats sur les questions laissées en suspens, aux fins de rapprocher davantage les positions, dans l'espoir de forger un consensus. Beaucoup d'idées simples peuvent accentuer le caractère singulier de la Commission sur le plan du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

2. L'Égypte a lancé quelques idées pour renforcer les capacités de la Commission de tirer profit de la vaste base de connaissances qu'elle s'est constituée au fil des ans. D'ailleurs, un portail a été mis en place, avec toutes les propositions formulées précédemment et les documents de travail qui avaient fait l'objet de débats au cours de sessions antérieures. La base pourrait être la mémoire institutionnelle et intellectuelle de la Commission et permettre aux États de faire fond sur d'anciens débats, notamment lorsqu'elle ne parviendrait pas à un consensus sur ses travaux. Une autre option serait d'organiser des activités parallèles en marge des réunions de la Commission du désarmement où des idées fraîches seraient mises à l'essai et des conclusions partagées avec la Commission. Ces idées innovantes pourraient insuffler une certaine énergie à la Commission du désarmement et accroître son efficacité.



**S'agissant des recommandations du Groupe de travail I :  
recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire  
et la non-prolifération des armes nucléaires**

3. Au moment d'examiner les recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, il faut souligner que le désarmement nucléaire avait été la priorité absolue établie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

4. Il convient de souligner la nécessité de mettre en œuvre les engagements multilatéraux pris dans le domaine du désarmement nucléaire. À cet égard, le respect des délais fixés par le plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 est la toute première priorité s'agissant de la préparation du prochain processus d'examen. Le premier délai de ce type avait été l'organisation, en 2012, de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Ce délai n'a pas été tenu. Le non-respect des engagements souscrits en 2010 sapera le processus d'examen du Traité. Bien que tous les États de la région, à l'exception d'un seul, aient confirmé leur participation, la conférence ne s'est pas tenue à la date convenue. La Ligue des États arabes exhorte constamment les organisateurs à s'acquitter des obligations qui leur incombent, seule façon de rétablir le crédit du régime de non-prolifération et de veiller au succès du processus d'examen de 2015. L'Égypte suit de près l'évolution de la situation et agira en conséquence. La question devrait occuper la place qu'elle mérite dans les travaux de la Commission. Nous comptons sur une conclusion qui donne les moyens de garantir le respect des engagements souscrits à la Conférence d'examen de 2010 et d'organiser en 2013 la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

**S'agissant du Groupe de travail II : mesures de confiance concrètes  
dans le domaine des armes classiques**

5. La question de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques est d'autant plus pertinente au vu des résultats de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Tout processus visant à instaurer la confiance doit tenir compte des questions suivantes :

- La surproduction et les stocks toujours grandissants d'armes classiques aux mains des principaux exportateurs et producteurs d'armes. Il ne faut ménager aucun effort pour soumettre la production et les stocks dans les principaux États producteurs d'armes à une étroite surveillance de la part de la communauté internationale;
- Une responsabilité internationale mutuelle est la seule garantie contre une exploitation abusive du déséquilibre existant entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde;
- Déjouer les menaces prolongées à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il n'existe pas de menace plus grande à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère, qui recourent à des

arsenaux militaires pour menacer et dominer les peuples et les priver de leurs droits les plus fondamentaux.

6. La Commission du désarmement a un rôle fondamental à jouer pour élaborer des mesures de confiance, au-delà de l'emploi du mot au sens traditionnel, auquel on recourt souvent, pour restreindre le programme de travail et protéger l'interprétation étroite qu'en donne une poignée de pays privilégiés.

---